



VILLE de COUBRON  
Seine-Saint-Denis

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

---

## COMMUNE DE COUBRON

---

Décision n° : N°002-24

Objet : Contrat de location d'entretien et de maintenance pour parc de fontaines d'eau

**Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Ile de France,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

VU le contrat présenté par la société **INITIAL** pour l'installation, la mise en place ainsi que la maintenance des fontaines réseaux. (Nettoyage et désinfection complète du matériel déposé dans les bâtiments communaux).

**CONSIDERANT** la nécessité de souscrire un contrat de location d'entretien et de maintenance pour parc de 9 fontaines d'eau.

**CONSIDERANT** la proposition présentée par la société **INITIAL SERVICES SAS** Campus Pleyad, 39/47 Boulevard d'Ornano 93200 Saint Denis.

**CONSIDERANT** que le présent contrat est à conclure pour une durée de 12 mois à compter du 02 JANVIER 2024 qu'il est renouvelable 2 fois par tacite reconduction sans toutefois excéder une durée de trois ans ;

Pour ces motifs :

### DECIDE

**DE SIGNER** le contrat de location d'entretien et de maintenance pour parc de 9 fontaines d'eau avec la société **INITIAL** pour un montant fixe de **2616.84** Euros HT (deux mille six cent seize et quatre-vingt-quatre cts) soit **3140.20** TTC (trois mille cent quarante et vingt cts TTC).

**DIT** que le présent contrat est conclu pour 12 mois à partir du 02 Janvier 2024 renouvelable 2 fois par tacite reconduction sans excéder une durée totale de 3 ans

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis, Madame la Trésorière Principale de Le Raincy, et la société **INITIAL**

Fait à Coubron, le 09 janvier 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20240112-002-24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024

Affichage : 09/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,  
Conseiller Régional d'Ile de France

Ludovic TORO

